



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2016-080

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt deux novembre, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ,
Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ,
Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO et Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absente : Laurence COLLADO.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de Suffrages exprimés : 14

MOTION DE SOUTIEN : DEFENSE DE LA RURALITE STOP A LA FRACTURE TERRITORIALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur Olivier AUBIBERT-TROIN, Député du Var et Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise face aux engagements gouvernementaux en matière de subventions attribuées aux communes rurales.

Monsieur le Maire expose ainsi les faits :

La crise économique et sociale, la réduction de la dépense publique engagée à marche forcée, les nouveaux modèles d'aménagement du territoire façonnent plus encore une France à deux vitesses : la France des métropoles et la France périphérique.

Ainsi, la ruralité s'enfonce année après année dans une profonde crise sociale et identitaire.

Assez régulièrement, depuis tant d'années, le thème de la ruralité s'invite lors de congrès, séminaires, salons de toutes sortes.

De la même façon, la parole publique s'empare de la ruralité à échéances répétées.

Ainsi des 3 comités interministériels aux ruralités de Laon en mars 2015, Vesoul en septembre 2015 et Privas en mai 2016 lors desquels le gouvernement a indiqué souhaiter impulser et accroître une nouvelle dynamique en faveur de la ruralité.

Pas moins de 104 mesures ont ainsi été annoncées avec force communication dont un fonds de soutien doté d'1 milliard d'euros pour soutenir les communes et les intercommunalités (mesure 12) et 300 millions d'euros du fonds de soutien à l'investissement local pour accompagner le développement des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants (mesure 15).

Au titre de la mesure 12 la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) devait être abondée en soutien aux projets portés par les petites communes.

- Considérant les 3 comités interministériels à la ruralité ;
- Considérant l'enveloppe globale de 1 milliard d'euros consacrée au FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) ;
- Considérant l'enveloppe régionale du FSIL arrêtée à 53 084 555 euros ;
- Considérant les arbitrages budgétaires du FSIL de l'Etat rendus au niveau régional qui n'ont que très partiellement soutenu les territoires ruraux au profit d'ensembles urbains plus importants ;
- Considérant la baisse concomitante de la DETR en 2016 dans le Département du Var par rapport à l'année 2015 malgré les annonces gouvernementales issues des comités interministériels précités ;
- Considérant la part dérisoire obtenue par les territoires ruraux et semi-urbains au titre du dernier CPER malgré la qualité des projets présentés ;

Les élus de la commune d'Ampus réunis en séance du 22 novembre 2016 :

APPELLENT l'attention du gouvernement sur la nécessité d'une distribution des subventions de l'Etat plus équitable à laquelle les associations d'Elus devront nécessairement être associées ;

DEMANDENT une augmentation significative des subventions de l'Etat en faveur de la ruralité comme annoncée par le gouvernement ;

AFFIRMENT l'unité des élus ruraux et semi-urbains pour défendre la ruralité et nos campagnes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

